

Préparation à l'habilitation électrique B1V H1V B2V Essai H2V Essai BR BC HC BE HE (Mesurage - Vérification - Essai)

Ce programme de formation est adapté aux opérations d'ordre électrique :

- *Interventions générales d'entretien et de dépannage sur un matériel électrique ou une partie d'installation de faible étendue ;*
- *Travaux sur les ouvrages et installations électriques ;*
- *Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.*

Durée: 28.00 heures (4.00 jours)

Profils des stagiaires

- Electricien confirmé ;
- Dépanneur.

Prérequis

- Aucun.
- ATTENTION : l'habilitation électrique n'étant pas une formation d'électricien, le participant doit être qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme.

Délai d'accès

2 semaines

Prix

Nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avvertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une aptitude professionnelle dans le domaine de la prévention du risque électrique.

Contenu de la formation

- Module 2 « Thèmes communs » :
 - Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
 - Les noms et limites des différents domaines de tension ;
 - Les zones d'environnement et leurs limites ;
 - Les principes de l'habilitation électrique (symboles, limites et formalisation) ;
 - L'évaluation des risques électriques et mise en œuvre des principes généraux de prévention ;
 - La surveillance électrique des opérations ;
 - La mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et la vérification d'absence de tension ;
 - Les équipements de protection collective (identification, vérification et utilisation) ;
 - Les équipements de protection individuelle (identification, vérification et utilisation) ;

- Le matériel et l'outillage appropriés (échelles, outils à main, ...) et les risques liés à leur manipulation ;
- Les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Module 8 « Thèmes spécifiques B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai, H1, H1V, H2, H2V, H2V Essai » :
 - Les travaux et leurs limites (hors tension, avec ou sans voisinage, en présence de tension, sous tension) ;
 - Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique, le respect de leurs instructions et l'échange des informations ;
 - Les limites associées aux symboles d'habilitation ;
 - L'application des mesures de prévention lors des travaux (éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter) ;
 - Les matériels électriques dans leur environnement, leurs caractéristiques et leur fonction ;
 - Les documents applicables lors de travaux (instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...);
 - Les équipements de travail utilisés, les risques associés, leur vérification et leur utilisation en sécurité ;
 - Les instructions de sécurité pour essais.
- Module 9 « Thèmes spécifiques BC » :
 - La fonction des matériels électriques (coupure, protection, séparation) ;
 - Le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux (leur rôle, le respect des instructions et l'échange des informations) ;
 - Les différentes étapes de consignation et les documents applicables (attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de travail).
- Module 10 « Thèmes spécifiques BR Intervention BT générale » :
 - Les limites des habilitations symboles BR et BS ;
 - La fonction des matériels électriques (coupure, protection, commande, séparation) ;
 - Le chargé d'exploitation électrique (son rôle, le respect des consignes et instructions, l'échange des documents et informations) ;
 - Les équipements de travail utilisés, les risques associés, leur vérification et leur utilisation en sécurité ;
 - Les documents applicables lors d'une intervention (instructions de sécurité, autorisation de travail...);
 - L'application des mesures de prévention lors d'une intervention BT générale (éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter) ;
 - La réalisation d'une consignation pour son propre compte.
- Module 11 « Thèmes spécifiques BE Mesurage, BE Vérification, HE Mesurage, HE Vérification » :
 - La fonction des matériels électriques (coupure, protection, séparation...);
 - Le chargé d'exploitation électrique (son rôle, le respect des consignes et instructions, l'échange des documents et informations) ;
 - Les équipements de travail utilisés, les risques associés, leur vérification et leur utilisation en sécurité ;
 - Les documents applicables lors d'une opération (instructions de sécurité, autorisation de travail) ;
 - L'application des mesures de prévention lors des opérations (éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter).
- Module 12 « Thèmes spécifiques BE Essai et HE Essai » :
 - La fonction des matériels électriques (coupure, protection, séparation...);
 - Le chargé d'exploitation électrique (son rôle, le respect des consignes et instructions, l'échange des documents et informations) ;
 - Les symboles et leurs limites pour l'habilitation des personnes intervenant lors des essais ;
 - L'application des mesures de prévention lors des opérations (éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter) ;
 - Les consignes de sécurité pour essais particuliers (utilisation d'une source autonome, recherche défaut de câble, laboratoire et plate-forme d'essais) ;
 - Les documents applicables lors d'une opération (instructions de sécurité, autorisation de travail) ;
 - Les équipements de travail spécifiquement utilisés en essais, les risques associés, leur vérification et leur utilisation en sécurité ;
 - La réalisation d'une consignation pour son propre compte ;
 - La réquisition.
- Module 13 « Thèmes spécifiques HC » :
 - Le chargé d'exploitation électrique (son rôle, le suivi des instructions, l'échange des informations) ;
 - Les étapes d'une consignation et les documents applicables (attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...).
 - Le régime de réquisition, l'analyse des risques, l'avis de réquisition.
- Module 14 « Thèmes techniques » :
 - Les types, structure et fonctionnement des ouvrages et installations (ligne et poste) ;
 - La fonction des matériels électriques des postes (commande, protection, séparation...);
 - L'induction, le couplage capacitif et les mesures de prévention associées (mise en équipotentialité) ;

- Le fonctionnement et la manœuvre des dispositifs de verrouillage et d'interverrouillage ;
- Les équipements de protection collective (identification, vérification et utilisation) ;
- Les équipements de protection individuelle (identification, vérification et utilisation).

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur dans le domaine de la prévention du risque électrique possédant :

- Une connaissance de base en prévention ;
- Une compétence technique ;
- Une compétence pédagogique adaptée à un public d'adultes ;
- Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente.

Moyens pédagogiques et techniques

- Moyens pédagogiques mobilisés par l'intervenant : vidéo projecteur + PC + support d'animation ; coffret ou armoire électrique ; matériel de sécurité en démonstration (EPI, EPC, outillages, ...) ;
- Formations en entreprise (INTRA) : mettre à disposition une salle de formation équipée et des moyens techniques en conformité avec la norme NF C 18-510 ;
- SECURITE : les apprenants devront se présenter à la formation avec leurs EPI en adéquation avec les tâches confiées (gants isolants, écran facial) ;
- Apports théoriques et pratiques ;
- Echanges des expériences, des pratiques et des représentations des participants.

Résultats attendus à l'issue de la formation

Avis après formation, précisant pour quelles symboles d'habilitation électrique l'intervenant valide les savoirs et le savoir-faire de l'apprenant.

Modalité d'obtention

Une évaluation sommative selon les critères de la norme NF C 18-510, théorique et pratique, sera menée en fin de formation afin de valider les aptitudes des apprenants :

- Evaluation théorique (QCM) ;
- Evaluation pratique qui consiste à réaliser plusieurs mises en situation suivant les compétences demandées en fonction des opérations confiées décrite sur la norme NF C 18-510.